

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DGA Stratégie et Développement du
Territoire
Direction de l'Environnement, des
Grands Projets et de la Recherche
Service Environnement et
Aménagement du Territoire
04 13 31 64 68

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 3 FÉVRIER 2023 SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : M. Didier REAULT

OBJET : Retrait du Département des Bouches-du-Rhône du syndicat mixte de l'Agence régionale pour l'environnement et l'écodéveloppement - Agence régionale pour la biodiversité (ARPE - ARB) Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Solutions fondées sur la nature, aux risques majeurs et Agenda 2030, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône est membre du syndicat mixte « Agence Régionale Pour l'Environnement » (ARPE). Il s'agit d'un EPCI composé initialement de la Région PACA et des Départements composant la région PACA.

Au regard de l'évolution du contexte législatif, notamment la loi de 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, et plus récemment les lois NOTRe, MAPTAM et GEMAPI, les Départements, qui constituaient les membres pléniers de cette agence au côté de la Région, se sont tous désengagés, à l'exception du Département du Vaucluse.

L'Agence régionale pour l'environnement a modifié ses statuts pour intégrer le pilotage de l'Agence régionale pour la biodiversité en 2019 pour prendre le nom de « Agence régionale pour l'environnement et l'écodéveloppement – Agence régionale pour la biodiversité » sous le sigle ARPE-ARB Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Depuis 2021, la Région a porté une réflexion sur l'évolution des statuts du syndicat mixte vers la création d'un établissement public de coopération

environnement (EPCE) tel que prévu par la loi du 8 août 2016 « pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ».

Or, la protection de la biodiversité est une compétence pour laquelle la Région est chef de file. Elle porte de ce fait les agences régionales de la biodiversité.

Dans ces conditions, il vous est proposé que le Département des Bouches-du-Rhône se retire, à son tour du syndicat mixte de l'ARPE/ARB Provence-Alpes Côte d'Azur afin de se recentrer sur ses compétences propres.

Ce retrait est envisagé conformément à l'article 17-1 des statuts et aux articles L. 5721-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Le comité syndical de l'ARPE/ARB, suite au vote de la commission permanente du Conseil départemental délibérera sur la modification de statuts entraînée par la demande de retrait du Département. Il saisira par la suite le Préfet des Bouches-du-Rhône pour entériner, par arrêté, la sortie du Département du syndicat mixte.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 3 FÉVRIER 2023****RAPPORTEUR(S) : M. Didier REAULT**

OBJET : Retrait du Département des Bouches-du-Rhône du syndicat mixte de l'Agence régionale pour l'environnement et l'écodéveloppement - Agence régionale pour la biodiversité (ARPE - ARB) Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi trois février à quatorze heures trente, la Commission permanente s'est réunie à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Nouriaty DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, M. Yves MORAINÉ, Mme Véronique MIQUELLY, M. Benoît PAYAN, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, Mme Anne RUDISUHLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Vincent GOYET.

Absent(s) :

M. Gérard FRAU.

Donne(nt) pouvoir :

Mme Martine AMSELEM à M. Yves VIDAL, Mme Sabine BERNASCONI à M. Lionel DE CALA, M. Frédéric COLLART à Mme Marine PUSTORINO, M. Sébastien JIBRAYEL à Mme Sophie CAMARD, M. Yannick OHANESSIAN à M. Anthony KREHMEIER, M. Henri PONS à Mme Marie-Pierre CALLET, M. Denis ROSSI à Mme Nora PREZIOSI, M. Thierry SANTELLI à Mme Alison DEVAUX,

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le



ID : 013-251301099-20230302-CS203202313-AU

M. Sylvain DI GIOVANNI à Mme Laure-Agnès CARADEC.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20230203-57277-DE-1-1
Date de télétransmission : 07/02/2023
Date de réception préfecture : 07/02/2023

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 3 FÉVRIER 2023****RAPPORTEUR(S) : M. Didier REAULT**

OBJET : Retrait du Département des Bouches-du-Rhône du syndicat mixte de l'Agence régionale pour l'environnement et l'écodéveloppement - Agence régionale pour la biodiversité (ARPE - ARB) Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°4 du 1er juillet 2021 donnant délégations de compétences à la Commission permanente,
La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie à l'Hôtel du Département le 3 février 2023, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

- Vu les articles L.5721-1 et suivants du CGCT,
- Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),
- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- Vu la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,
- Vu l'arrêté ministériel du 3 octobre 1979 modifié portant création du syndicat mixte régional pour la protection de l'environnement,

A décidé :

- d'approuver le retrait du Département des Bouches-du-Rhône du syndicat mixte de l'Agence régionale pour l'environnement – Agence régionale de la biodiversité (ARPE-ARB) Provence-Alpes-Côte d'Azur dont le siège social est situé 22 rue Sainte-Barbe 13 002 Marseille ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la décision de retrait.

Adopte à l'unanimité

Pour : 57

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Nouriat DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, M. Yves MORAINÉ, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Sylvain DI GIOVANNI, M. Vincent GOYET.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie TARRISSE